



Centre Départemental Artistique pour l'Animation
et la Culture des Enfants
« 40 ans en 2023 »



30^e Championnat Régional d'Orthographe 2023

Année scolaire : 2022/2023

REGLEMENT

Article 1 :

Ce concours, organisé par le CEDAACE (Centre Départemental Artistique pour l'Animation et la Culture des Enfants) et le Conseil Départemental en collaboration avec l'Académie de La Réunion, s'adresse aux élèves des CM1, CM2, 6^e, 5^e, 4^e et 3^e, de La Réunion, de Maurice, des Comores, des Seychelles et de Madagascar.

Article 2 :

Le Championnat se déroule en 4 étapes :

- 1^{ère} dictée : jeudi 1^{er} décembre 2022
- 1/4 de finale : jeudi 16 février 2023
- 1/2 finale : samedi 22 avril 2023
- Finale : samedi 17 juin 2023, dans l'hémicycle du Conseil Départemental à Saint-Denis.

Article 3 :

- La 1^{ère} dictée aura lieu le **jeudi 1^{er} décembre 2022 à 10h** sur les ondes de Réunion La 1^{ère}, puis sera mise en ligne sur différents sites internet.
C'est une phase préparatoire.

Article 4 :

- Le 1/4 de finale se déroulera le **jeudi 16 février 2023 à 10h** sur les ondes de Réunion La 1^{ère}. Le texte de la dictée sera mis en ligne sur différents sites internet.

Les directeurs et les chefs d'établissement feront parvenir les copies de chaque classe participante, en indiquant, sur chaque copie, l'adresse postale et l'adresse mail de l'établissement scolaire, ainsi que les nom, prénom, classe de l'élève avant le 26 février 2023 à l'adresse suivante :

CEDAACE
41 rue Fénelon. BP 2
97461 SAINT- DENIS CEDEX

Article 5 :

- **La ½ finale du samedi 22 avril 2023** : Les demi-finalistes recevront une convocation nominative du CEDAACE et se rendront par leurs propres moyens sur le lieu du concours qui sera indiqué sur la convocation reçue.

Les résultats seront communiqués par courrier aux établissements scolaires des candidats.

Article 6 :

La finale se tiendra le **samedi 17 juin 2023**, dans l'hémicycle du Conseil Départemental. La correction et la délibération auront lieu immédiatement sur place par un jury désigné par le CEDAACE.

Article 7 : PRIX

* **Pour le Champion Régional de chaque catégorie** (6 catégories) :

- 1 séjour culturel à Paris offert par le CEDAACE et le Conseil Départemental de La Réunion.

* **Pour le Vice-Champion Régional de chaque catégorie** (6 catégories) :

- 1 carte cadeau d'une valeur de 300 euros offerte par le CEDAACE.

Tous les finalistes recevront une attestation de participation - 1 dictionnaire offert par les Editions Le ROBERT - divers lots des différents partenaires.

Article 8 :

Le CEDAACE dégage sa responsabilité pour tout incident technique ne relevant pas de sa compétence, mais en cas de mauvaise réception radiophonique ou en cas de force majeure, le texte pourra être dicté par l'enseignant.

Article 9 :

Le CEDAACE, en cas d'imprévu survenant au cours du déroulement général, se réserve le droit d'aménager celui-ci pour préserver la réussite de cette action.

Article 10 :

La notation du jury est souveraine et sans appel. Aucun recours portant sur le déroulement du concours, les résultats ou les décisions du jury, ne pourra être accepté.

Article 11 :

La participation au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement qui sera porté à la connaissance des candidats, et de leurs enseignants avant les épreuves.